



Communiqué de Presse
Paris, le 28 avril 2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022 2021 : une année très dense pour le SYNAP

L'Assemblée Générale du SYNAP s'est tenue le jeudi 7 avril en visioconférence au cours de laquelle, le SYNAP a présenté l'intensification de ses actions tout au long de l'année au travers du renforcement de son programme événementiel, de la publication de nouveaux documents au service de ses adhérents, de la mise en place de différents partenariats et de la poursuite de son travail au sein de la filière.

LANCEMENT DE NOMBREUX RENDEZ-VOUS D'ÉCHANGES ENTRE PROFESSIONNELS : LES E-CAFES ET LES ATELIERS SYNAP

Les e-Cafés SYNAP créés en 2020 dans un contexte de confinement ayant rencontré un franc succès avec l'invitation de journalistes tels que Mohamed Aissaoui (Le Figaro), Audrey Goutard (France 2), Yves Derai (Forbes France)..., le SYNAP a décidé de lancer un nouveau format d'échanges entre professionnels des Relations publiques : les Ateliers SYNAP. Ouvertes aux adhérents du SYNAP ainsi qu'aux adhérents du SCRP (le Syndicat du Conseil en Relations Publiques), ces rencontres ont pour objectif de permettre aux participants de confronter leurs points de vue, leurs expériences et partager des bonnes pratiques autour d'une thématique métier spécifique. Quatre Ateliers SYNAP ont été ainsi organisés tout au long de 2021 sur les thèmes respectifs des e-RP, des relations blogueurs, des influenceurs comme nouveau-venus dans la relation presse et du Droit de Copie. Au vu des retours des participants, la formule est maintenue pour l'année 2022.

MISE A JOUR DU CONTRAT TYPE ET DU GUIDE DES BONNES PRATIQUES, DU CONTRAT DE DROITS DE COPIES, ET LANCEMENT DE LA CHARTE INFLUENCEURS

Le SYNAP aura également travaillé sur divers documents mis à la disposition de ses adhérents. Le métier de RP ayant drastiquement évolué au cours de ces dernières années (utilisations des réseaux sociaux, RGPD, obligations du CFC, relations influenceurs, règles de rémunération...), le contrat-type proposé par le SYNAP à ses adhérents était devenu obsolète. Le SYNAP l'a donc retravaillé pour prendre en compte ces évolutions. Le syndicat a également publié un Contrat spécifique autour du Droit de copie et a signé une Charte de la relation influenceurs. Toutes ces modifications ont également été intégrées dans le Guide des bonnes pratiques proposé gratuitement par le SYNAP sur simple demande.

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS AVEC LES ECOLES, EN REGION ET AVEC LA FILIERE COMMUNICATION

2021 aura aussi été l'occasion pour le SYNAP de reprendre contact avec les écoles de communication. En effet, le métier d'attaché de presse n'est pas suffisamment connu et reconnu par les étudiants ; le SYNAP a donc entrepris de travailler à la promotion de celui-ci auprès des établissements d'enseignement supérieur en communication. Il s'agissait de faciliter les relations entre ces établissements et les professionnels afin de proposer des stages et des alternances et de proposer des partenariats visant à l'organisation de journées de mentorat.

Le SYNAP a également entrepris tout au long de 2021 de renforcer sa présence et ses actions en régions, via des événements virtuels, des partenariats avec de nombreux Clubs de la Presse.

Enfin, le SYNAP a continué à travailler avec d'autres organisations professionnelles (SCRIP, ComEnt...) et a participé aux États Généraux de la Communication, en tant que membre du Conseil d'Administration de la Filière Communication.

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022

Présidente : Frédérique Pusey, consultante communication RP et communication de crise (Toulouse)

Trésorière : Sophie Decaudin, (agence BPR France, Paris)

Secrétaire Générale : Claude Foucault (agence JetCom, Paris)

Vice-présidents :

Jean-Paul Amary (consultant RP, coach, expert de justice honoraire - Paris)

Laurent Payet (agence Langage et Projets Conseils - Paris)

Bruno Sanvoisin (agence BS Conseil & Communication - Lyon)

Administrateurs :

Annie Blin (agence AB3C - Paris)

Fabienne Cogneau (agence F2C - Colombes)

Véronique Desmazure (agence actuelles Communication – Nuits-Saint-Georges)

Jean-François Schilling (agence Schilling Communication - La Rochelle)

Frédérique Vigezzi (agence Médiatiser.TV - Paris)

A propos du SYNAP

Créé en 1960, le SYNAP est le syndicat professionnel des Attachés de Presse et des Conseillers en Relations Publics. Présent dans toute la France, il est l'un des organismes de promotion et de défense de ces professions qui représentent sur notre territoire quelque 20 000 personnes. Cette représentativité le qualifie pour engager toutes négociations auprès des pouvoirs publics, signer des conventions collectives et délivrer des labels professionnels. Le SYNAP regroupe des professionnels indépendants ou salariés, en entreprise, en agence ou en collectivité, soucieux du respect des usages et des règles de la profession définis par les codes d'éthique et de déontologie d'Athènes et Lisbonne, mais aussi par le code professionnel français des relations publiques et l'arrêté ministériel du 23 octobre 1964. Il anime une réflexion permanente sur les pratiques et l'évolution des métiers qu'il représente. Ses adhérents bénéficient d'avantages exclusifs ainsi que de tous les accompagnements et outils nécessaires à l'exercice de leur métier. Ils sont détenteurs d'une carte d'attaché de presse certifiant de leur professionnalisme.

SYNAP - Contact Presse

Bruno Sanvoisin

bruno@bs-communication.com

Tél. +33 (0)6 82 52 62 39